

# FORMATIONS DES ÉLUS LOCAUX

1er semestre  
2019

*Des outils pour mieux agir*



© Mairie de Pleyber-Christ

# Un soutien au territoire

---



En créant en 1973 un service chargé de promouvoir la Formation Continue, l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) a pris délibérément le parti de soutenir le développement des compétences des femmes et des hommes de son territoire. Ce service de l'UBO démontre chaque jour sa capacité à offrir aux individus comme aux acteurs socio-économiques et aux organisations, une réponse pertinente et durable à leurs besoins en compétences nouvelles. Il contribue ainsi au développement du territoire.

Habilité par le ministère de l'Intérieur en avril 2008, le Service Formation Continue et Alternance de l'UBO, accompagné de ses partenaires AMF 29, CDG 29, CNFPT Bretagne, propose aux élu(e)s du Finistère des formations dans des domaines très variés : Communication et management, Droit, Finances locales, Urbanisme, Politiques publiques, Intercommunalité...

Nous entendons ainsi, conformément aux missions et objectifs de nos structures, répondre aux attentes de notre territoire de proximité.

Depuis la création de ce centre finistérien de formations pour élu(e)s, l'UBO a accueilli plus de 5500 élu(e)s venu(e)s se former sur des thèmes variés.

# Des formations “catalogue”

## Une offre de formations sur des thèmes variés

Chaque année, l'UBO édite un catalogue de formations riche de nouvelles thématiques mais qui reprend également les thèmes les plus suivis des dernières années.

Ces modules de formation sont principalement conçus à l'attention des élu(e)s, mais ils sont également ouverts aux cadres territoriaux qui pourront y trouver matière à perfectionnement professionnel, et dont la présence permettra le croisement des approches et les échanges indispensables sur les modes de collaboration élu(e)s / fonctionnaires.

Ces formations sont de véritables outils pour aider l'élu(e) à mieux agir : l'objectif est d'apporter à l'élu(e) de nouvelles connaissances et compétences pour répondre aux besoins des citoyens mais également pour aider à la réflexion sur des projets à moyen terme de la collectivité.

Nous sommes en fin de mandature. Ces formations se déroulent sur Brest et sur Quimper uniquement. Les bulletins d'inscription à ces formations se trouvent en fin de catalogue.

# Témoignage



## Roger Talarmain

Maire de Plouguin

“ Je suis très heureux de participer à de nombreuses formations d'élu(e)s organisées par l'UBO. Élu depuis 17 années, je me suis toujours attaché à participer à bon nombre des formations dispensées dans le cadre de l'UBO. J'y participe régulièrement à raison d'une à deux formations par année. C'est fondamental pour moi, car des sujets comme : “vaincre son stress”, “organiser son temps d'élu(e)”, “prendre la parole en public”..., permettent aux élus de donner le meilleur d'eux-mêmes pour leur collectivité. C'est aussi un lieu de rencontre avec d'autres élu(e)s, qui permet d'échanger et de connaître les autres avec leurs propres expériences.

Maire aujourd'hui, j'encourage sans cesse mon équipe à participer à ces formations. Les 2 objectifs que je recherche au travers ces formations sont donc atteints : progresser personnellement et apporter de l'ouverture, du sens et des expériences nouvelles à nos collectivités (communes, EPCI...). ”

# Témoignage



## Fabrice Jacob

Maire de Guipavas

“ J'ai eu le plaisir d'assister à des formations dispensées par l'UBO. J'ai apprécié la taille des groupes très adaptée à ce genre de stage et le professionnalisme des formateurs. La diversité des thèmes proposés nous permet, à nous élu(e)s, de mieux appréhender nos missions au quotidien. ”

# Des formations “sur mesure”

## Témoignage



**Christine Chevalier**  
Maire de Landéda

*Une formation à la carte,  
sur un thème spécifique,  
c'est possible !*

Tous les thèmes proposés aux élu(e)s dans ce catalogue et bien d'autres encore, dans des domaines très spécifiques, peuvent être traités en interne aux communes ou intercommunalités grâce à la mise en place de modules “sur mesure”.

Ces formations permettent, tout au long de la mandature, de répondre précisément aux attentes des communes ou EPCI grâce à un contenu, des dates et des horaires adaptés aux exigences et contraintes des élu(e)s de votre territoire. Ces formations se réalisent dans votre commune ou EPCI.

N'hésitez pas à vous renseigner même sur des thèmes non traités à ce jour.

Les formations “sur mesure” trouvent bien entendu leur intérêt au niveau de l'intercommunalité.

Elles peuvent être mutualisées : les communes s'y retrouvent financièrement et les élu(e)s y adhèrent grâce aux multiples échanges sur leurs pratiques professionnelles.

De nombreuses collectivités ou EPCI nous ont fait confiance depuis mars 2008.

Quelques exemples de thèmes traités : statut de l'élu, finances locales, bulletin municipal, réseaux sociaux, chemins communaux, loi littoral, normes agricoles, création de piscine municipale, communes nouvelles, schéma de mutualisation...

“ Participant régulièrement, au cours du mandat précédent, à des formations proposées par le service de formation continue de l'UBO, c'est tout naturellement que je me suis adressée à ces derniers, dès 2014, pour la mise en place de formations spécifiques sur la commune. La première (3h), à destination des élu(e)s principalement issus du secteur privé, consistait à appréhender le cadre réglementaire de la commande publique et ainsi, comprendre par exemple, les délais incompressibles pour mener à bien les projets.


La seconde (2 jours), intitulée “donner du sens au changement”, avait pour objectif de mieux comprendre les éventuelles résistances des agents au changement, quel qu'il soit (réforme, réglementation, changement de politique, révolution numérique, évolution des métiers et des compétences, ...), de faire adhérer les équipes au projet de changement et ainsi favoriser le bien être de tous au travail.

Un échange préalable sur les attendus de la collectivité a permis de bien calibrer ces formations tant sur le contenu que sur la durée. Le degré d'expertise des intervenants a par ailleurs été fort apprécié. ”



# Des formations “à distance”

---



En 2016, le Centre de formations pour élu(e)s du Finistère a mis en place des modules de formation à distance.

## < Objectif >

**Se former où vous voulez, quand vous voulez (24h/24), et au rythme que vous voulez dès lors que vous possédez une connexion internet.**

Les formations en ligne actuellement sont les suivantes :

- > **CCAS/CIAS : Quelles interactions, comment optimiser le lien avec l'utilisateur ?**
- > **Les pouvoirs de police du maire et de ses adjoints dans le cadre du renforcement de l'intercommunalité**
- > **Loi littoral**
- > **Bases et fondamentaux des finances publiques locales**

Pour vous inscrire, c'est simple : vous utilisez les bulletins que vous trouvez sur notre site :

[www.univ-brest.fr/formations-elus29](http://www.univ-brest.fr/formations-elus29)

Il s'agit des mêmes bulletins que les formations en présentiel.

À réception de ce dernier par nos services, nous vous transmettons par mail le lien et les codes d'accès indispensables pour suivre les modules à distance. Vous aurez un accès d'une durée de trois mois pour suivre une formation équivalente à trois heures (plusieurs séquences forment un module) et un accès de six mois pour suivre une formation d'une durée équivalente à six heures (plusieurs séquences pour un module).



Toutes ces formations à distance sont présentées dans ce catalogue.

À ce jour, une centaine d'élu(e)s ont signé pour l'enseignement à distance.

# Pensez au DIF

## Droit Individuel à la Formation

Mode d'emploi

## 20h/an

cumulables sur toute  
la durée du mandat

**CONSULTEZ** notre catalogue et  
**REPÉREZ** les formations  
qui vous intéressent

1

**TÉLÉCHARGEZ** le bulletin d'inscription  
"DIF" sur :

[www.univ-brest.fr/formations-elus29](http://www.univ-brest.fr/formations-elus29)

2

**TRANSMETTEZ** le bulletin d'inscription  
par mail à :

[formations-elus29@univ-brest.fr](mailto:formations-elus29@univ-brest.fr)

*Vous recevrez ensuite un devis personnalisé*

3

**EXPÉDIEZ** le devis personnalisé  
et la demande de prise en charge DIF  
par mail à :

[dif-elus@caissedesdepots.fr](mailto:dif-elus@caissedesdepots.fr)

4

**RETOURNEZ-NOUS** la convention  
pour signature après accord  
de la Caisse des Dépôts

5

Vos demandes doivent être faites plus de 2 mois  
avant la date de la formation souhaitée

## **Communication - Management - Ressources Humaines**

---

- > Communication : continuer à s'exprimer en période pré-électorale..... 8
- > Accompagnement de l'élu(e) dans le cadre de l'annonce aux familles des accidents de vie..... 9
- > Premiers secours (PSC1) ..... 10
- > Appliquer la pleine conscience pour être plus performant(e) en situation de stress ..... 11
- > Méthode DISC : mieux communiquer pour gagner en efficacité relationnelle ..... 12
- > Méthode DISC : approfondissement et analyse de pratiques ..... 13

## **Finances locales**

---

- > Bases du fundraising ou la collecte de fonds privés ..... 14
- > Bases et fondamentaux des finances publiques locales..... 15

## **Droit**

---

- > Mise en place d'un dispositif de vidéo protection dans les collectivités : outils et retours d'expériences..... 16
- > Les pouvoirs de police du maire et de ses adjoints dans le cadre du renforcement de l'intercommunalité..... 17

## **Urbanisme**

---

- > La loi littoral ..... 18

## **Politiques publiques**

---

- > Communes et associations : le couple indissociable de la vie locale ..... 19
- > Restauration collective : réussir son approvisionnement local..... 20
- > CCAS/CIAS : quelles interactions, comment optimiser le lien avec l'utilisateur ..... 21

## **Intercommunalité**

---

- > Mutualisation des services de police..... 22
- > Communes nouvelles : y réfléchir pour demain ..... 23
- > Les transferts des compétences au sein du bloc local ..... 24



## COMMUNICATION : CONTINUER À S'EXPRIMER EN PÉRIODE PRÉ-ÉLECTORALE



### INTERVENANT

**François Conner**  
*DGS de Bannalec*

### DURÉE

3h

### LIEU ET DATE

**Quimper**  
Jeudi 6 juin  
14h-17h

### CONTEXTE

Elu(e)s et candidat(e)s savent que les règles de communication se durcissent à mesure que le scrutin municipal approche. Les élu(e)s doivent pourtant continuer à communiquer en période pré-électorale.

Ce module a pour objet à la fois de rappeler quelles sont les règles applicables et de donner des lignes directrices en matière de communication pré-électorale.

### OBJECTIFS

- > Sécuriser la communication institutionnelle de la collectivité et la communication personnelle du candidat
- > Eviter l'inéligibilité du candidat, l'annulation du scrutin et l'impact sur les comptes de campagne

### CONTENU PÉDAGOGIQUE

- > Les restrictions à la communication institutionnelle dans les outils de communication courants de la collectivité : bulletin municipal, site, réseaux sociaux, blogs....mais aussi lors des inaugurations, réunions publiques et autres temps forts de la collectivité.
- > L'encadrement de la communication du candidat : règles de campagne et de pré-campagne

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- > Apports d'éléments juridiques
- > Études de cas concrets





# ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉLU(E) DANS LE CADRE DE L'ANNONCE AUX FAMILLES DES ACCIDENTS DE VIE

Communication  
Management  
Ressources Humaines



© Benjamin Daverio

## INTERVENANT

**Alain Zanger**

*Psychologue et  
Psychothérapeute,  
Intervenant auprès des  
sapeurs-pompiers SDIS 29*

## DURÉE

7h

## LIEU ET DATE

**Brest**

Vendredi 26 avril  
9h-17h30

Dans le cadre de leurs missions d'astreinte, les élu(e)s sont parfois confronté(e)s à des situations complexes à gérer sur le plan humain : découvertes de cadavres, annonces de décès, interventions dans le cadre de suicides ou d'accidents de la circulation, hospitalisations d'office...

Cette formation est faite pour aider les élu(e)s qui ne sont pas formé(e)s pour vivre de telles situations et qui aimeraient avoir des clés pour mieux agir, mieux soutenir tout en gardant la distance nécessaire.

## OBJECTIFS

Cette formation doit permettre aux élu(e)s :

- > Une meilleure analyse des situations avant d'intervenir auprès d'une famille
- > Une prise de conscience pour chacun de ses propres difficultés et ressources face aux accidents graves de la vie (acquisition de techniques de gestion du stress)
- > Une meilleure gestion des situations de crise en adaptant sa communication et en mettant en place des attitudes aidantes lors de l'annonce d'une mauvaise nouvelle
- > La mise en place d'une gestion de l'après pour les familles (bien passer le relais)

A la fin de la formation, l'élu(e) doit être capable de développer et/ou de renforcer ses compétences en :

### SAVOIR :

Connaître les principes du secours et du soutien psychologique. Identifier ses propres ressources

### SAVOIR-FAIRE :

S'informer pour une meilleure gestion de la crise, adopter une communication active et positive. Savoir prendre soin de soi et des autres

### SAVOIR-ÊTRE :

Faire preuve d'empathie, d'écoute et adapter ses attitudes aux situations et aux personnes

## CONTENU PÉDAGOGIQUE

- > Identifier vos ressources et difficultés pour faire face à certaines contraintes psychologiques liées à votre rôle d'élu(e)
- > Savoir recueillir les données utiles à l'analyse des situations
- > Connaître les processus de deuil pour mieux fixer ses objectifs
- > Connaître les processus de stress pour mieux fixer ses objectifs et se préserver
- > Communication de crise et communication positive: accident de la route, annonce mauvaise nouvelle/décès à la famille, problématique suicidaire, gestion de l'enquête, mort non naturelle, meurtre, besoin des endeuillés, particularités de la gestion des enfants...

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- > Support vidéo, ateliers, apprentissage par le groupe, jeux de rôle

## PREMIERS SECOURS (PSC1)



Savoir porter secours est une compétence qui est importante pour tous les usagers. Nous pouvons tous être témoin d'un accident ou d'un malaise dans un lieu public, une collectivité ou même à son domicile.

Savoir réagir à une problématique est donc un enjeu majeur. Celui-ci a d'ailleurs été rappelé par le Président de la République et le Premier ministre dans la Circulaire du 02 octobre 2018 relative à la généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premiers secours.

### OBJECTIFS

La formation "Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)" a pour objectif de faire acquérir à toute personne les capacités nécessaires pour concourir par son comportement à la sécurité civile. Ainsi, l'apprenant sera capable d'exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes de secours.

Nous aurons également l'occasion d'expliquer les différentes formations possibles accessibles aux agents publics.

### INTERVENANT

**Alexandre Morel**

Responsable Pôle Formation  
Continue en Santé,  
Formateur premiers secours,  
Sapeur-Pompier volontaire  
au SDIS 29

### DURÉE

7h

### LIEU ET DATE

**Brest**

Vendredi 17 mai  
9h-17h30

8 participants maximum

### CONTENU PÉDAGOGIQUE

- > Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants
- > Assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté
- > Réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne :
  - victime d'une obstruction des voies aériennes
  - victime d'un saignement abondant
  - victime inconsciente qui respire
  - victime en arrêt cardiaque
  - victime d'un malaise
  - victime d'un traumatisme

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes seront actives afin de permettre d'apprendre les différents gestes de secours et les procédures à suivre. Il convient de prévoir une tenue permettant de se mettre au sol lors des simulations.



### INTERVENANTE

**Marjorie Bernier**

*Enseignante-Chercheuse à la  
Faculté des Sciences du Sport  
et de l'Éducation,  
Consultante en psychologie  
de la performance*

### DURÉE

6h

### LIEU ET DATE

**Quimper**

Mercredi 15 mai  
9h-17h

# APPLIQUER LA PLEINE CONSCIENCE POUR ÊTRE PLUS PERFORMANT(E) EN SITUATION DE STRESS

La pleine conscience rencontre un succès considérable dans le domaine du bien-être et du développement personnel. Cette capacité à prendre conscience et à accepter ses pensées et ses émotions afin de pouvoir mieux engager son action dans le respect de ses valeurs, peut être développée pour être plus performant(e) dans son activité d'élu(e).

## OBJECTIFS

- > Comprendre comment fonctionne notre cerveau dans les situations stressantes
- > Développer sa capacité à prendre conscience et à accepter ses pensées et ses émotions
- > Définir ses valeurs pour s'engager de manière plus lucide dans ses activités
- > Mettre en application la pleine conscience en situations stressantes

## CONTENU PÉDAGOGIQUE

### A quoi peut vous servir la pleine conscience ?

- > Améliorer votre capacité à vous observer en situation de stress
- > Prendre du recul sur les situations et vos émotions
- > Améliorer votre capacité de concentration
- > Agir et décider de façon plus efficace et intentionnelle en situation de stress
- > Clarifier vos valeurs et leurs freins pour vous engager pleinement et efficacement dans les activités d'élu(e)s

### Pratiquer la pleine conscience

- > Exercices pratiques
- > Pourquoi et comment pratiquer en autonomie ?

### Appliquer la pleine conscience pour être plus performant(e)s en situations stressantes

- > Cas pratiques, mises en situation

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- > Apport théorique simple sur les dernières connaissances scientifiques en lien avec les émotions, la motivation, les comportements humains, la perception des autres
- > Mises en situation et échanges entre les participants
- > Transmission d'outils à utiliser au quotidien



#### INTERVENANTE

**Sylvie Messenger**

*Consultante et Formatrice*

*Certifiée Talent Success Insight*

#### DURÉE

**12h** (2 jours)

#### LIEU ET DATES

**Quimper**

Lundi 29 et mardi 30 avril

9h-17h

# MÉTHODE DISC : MIEUX COMMUNIQUER POUR GAGNER EN EFFICACITÉ RELATIONNELLE

Cette formation s'adresse aux élu(e)s qui souhaitent disposer d'outils d'analyse et d'efficacité relationnelle.

Cette méthode, illustrée en couleurs, a pour objectif de **décrypter nos comportements, nos interactions et notre façon d'interagir avec les autres.**

#### OBJECTIFS

- > Apprendre à mieux se connaître
- > Cerner plus rapidement ses interlocuteurs
- > Gagner en flexibilité

#### CONTENU PÉDAGOGIQUE

##### Auto-diagnostic

##### Communiquer avec un langage commun

- > Le verbal et le non verbal
- > Les caractéristiques de la méthode

##### Les différents profils DISC

- > Identifier les 4 profils fondamentaux, leurs caractéristiques, leurs attentes et leurs besoins
- > Reconnaître le style de comportement de ses interlocuteurs
- > Les facteurs de motivation

##### Savoir se positionner dans un groupe

- > Connaître la perception de son entourage, mieux décoder
- > Optimiser les forces de chaque profil
- > Gagner en flexibilité

##### Adapter son comportement pour mieux communiquer

- > Mieux comprendre ses interlocuteurs
- > Adapter son style de communication pour plus de confort et d'efficacité
- > Ajuster son vocabulaire aux différents profils

##### Élaborer une stratégie de communication gagnant gagnant

- > Favoriser l'engagement
- > Renforcer l'efficacité des équipes
- > Prévenir les conflits

#### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

##### Alternance de théorie et de mise en pratique

- > Présentation théorique, mises en situation et jeux de rôle, illustration vidéo, diaporama, fiches outils et carnet de bord (plan de progrès)

Communication  
Management  
Ressources Humaines



## MÉTHODE DISC : APPROFONDISSEMENT ET ANALYSE DE PRATIQUES

Cet atelier s'adresse aux élu(e)s qui ont suivi la session de 2 jours sur la méthode DISC et qui sont désireux d'approfondir leurs connaissances et de profiter de mises en situation et de partage des bonnes pratiques avec le groupe.

### OBJECTIFS

- > Renforcer sa connaissance de la méthode
- > Partager la mise en pratique avec ses pairs
- > Aller plus loin dans sa capacité à mieux communiquer

### CONTENU PÉDAGOGIQUE

- > Rappel des principes de la méthode
- > Échanges sur les mises en application
- > Apport sur les difficultés rencontrées
- > Mise en pratique de cas choisis par le groupe

### INTERVENANTE

**Sylvie Messenger**

*Consultante et Formatrice*

*Certifiée Talent Success Insight*

### DURÉE

6h

### LIEU ET DATE

**Brest**

Vendredi 14 juin

9h-17h

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- > Échanges, partage et mutualisation des bonnes pratiques avec le groupe

# BASES DU FUNDRAISING OU COLLECTE DE FONDS PRIVÉS



## CONTEXTE

Le financement des activités est un sujet épineux pour bon nombre d'organisations d'intérêt général à but non lucratif, qu'elles soient associations, fondations ou encore collectivités territoriales. La plupart de ces organisations ont longtemps été, et le sont encore aujourd'hui largement, dépendantes des subventions publiques. Or l'enveloppe de celles-ci se restreint : leur volume n'augmente pas de manière proportionnelle aux besoins.

La diversification des ressources est donc cruciale. La collecte de fonds privés, qu'ils proviennent d'entreprises ou de particuliers, est une solution possible pour répondre aux besoins de financement des organisations à but non lucratif et dont la mission est d'intérêt général.

Pour mener à bien une stratégie de collecte de fonds privés il convient donc de mobiliser de nouvelles compétences et des ressources adéquates : collecter des fonds privés ne s'improvise pas.

## INTERVENANTE

**Annie Leroy**

*"Donner en Bretagne"*

*Conseil en Fundraising*

## DURÉE

6h

## LIEU ET DATE

**Brest**

Mardi 2 avril

9h-17h

## OBJECTIFS

La formation permettra aux participants d'acquérir les bases du Fundraising, la collecte de fonds privés, et de les appliquer à leur collectivité. Elle leur donnera des exemples concrets de collecte réussie pour des projets de différentes natures (social, culture, patrimoine...).

## CONTENU PÉDAGOGIQUE

- > Connaître le "marché" du Fundraising
- > Comprendre les motivations des mécènes et les facteurs clefs de succès d'une stratégie de Fundraising
- > Connaître les fondamentaux du Fundraising
- > En découvrir l'ensemble des techniques
- > Être capable d'élaborer sa stratégie de collecte de fonds et de la mettre en œuvre

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- > Présentation théorique
- > Illustration par des exemples
- > Application sur les cas pratiques des participants



## INTERVENANT

**Thierry Guillerm**

Directeur Général Adjoint  
CDG 29

## À DISTANCE

Même bulletin d'inscription que les formations en présentiel.

Après inscription auprès de notre service, vous recevrez le lien et vos codes d'accès.

Le volume horaire de cette formation correspond à un module de 6h.

# BASES ET FONDAMENTAUX DES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

*Cette formation, proposée en enseignement à distance, se compose de plusieurs séquences, chacune d'une durée maximum de 30 minutes. La formation sera considérée comme réalisée dès lors que vous aurez suivi l'ensemble des séquences proposées.*

Cette formation vous amènera à mieux comprendre les fondamentaux et le cadre budgétaire d'une commune. Par ailleurs, le formateur vous présentera dans le détail les budgets : le cycle budgétaire, la préparation budgétaire et les documents budgétaires.

Vous aborderez également la structure budgétaire, fonctionnement et investissement et l'exécution budgétaire.

En dernier lieu, cette formation vous permettra de mesurer la situation financière de la commune : épargne, dette et autres indicateurs.

## Cette formation vous propose 14 séquences sur les Finances publiques locales :

### Séquence 1

Les fondements et le cadre budgétaire

### Séquences 2 et 3

Le cycle budgétaire

### Séquence 4

La préparation budgétaire

### Séquence 5

Présentation de la maquette budgétaire

### Séquence 6

Le budget au-delà des normes

### Séquence 7

Nomenclature et opérations

### Séquences 8, 9 et 10

La section de fonctionnement

### Séquences 11 et 12

La section d'investissement

### Séquence 13

L'exécution budgétaire

### Séquence 14

La situation financière de la commune

## MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE VIDÉO PROTECTION DANS LES COLLECTIVITÉS : OUTILS ET RETOURS D'EXPÉRIENCES



### INTERVENANT

**Major Pierre Roudaut**  
*Référent Sûreté de la  
Gendarmerie Nationale en  
Finistère*

*Témoignage*

**Stéphane Roudaut**  
*Maire de Gouesnou*

### DURÉE

3h

### LIEU ET DATE

**Brest**

Jeu. 27 juin  
17h-20h

Dans le cadre d'un projet de mise en place de vidéo protection dans une collectivité, les élu(e)s doivent être en mesure d'identifier les besoins tout en sachant qu'ils peuvent se faire accompagner par différents partenaires.

En effet, les référents sûretés de la Gendarmerie Nationale, les Commandants de Communauté de Brigades, les services de Police Municipale seront d'une aide précieuse pour orienter les projets grâce à des études techniques mais aussi la réalisation d'un audit de sûreté. Des visites de communes déjà pourvues de vidéo protection peuvent également aider à la décision.

### OBJECTIFS

Ce module a pour objectif de vous présenter les démarches et la méthodologie relatives à l'installation de vidéo protection dans votre commune et ce dans le cadre de la prévention de la malveillance.

À l'issue de cette formation, les élu(e)s percevront mieux l'intérêt d'un audit de sûreté avant toute installation de système de vidéo protection.

Des exemples concrets et témoignages permettront de mieux cerner les difficultés éventuelles.

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- > Présentation d'outils concrets (+ exemple de résultats obtenus sur la région nantaise)
- > Échanges avec les participants, témoignage d'une ou deux communes finistériennes





# LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE ET DE SES ADJOINTS DANS LE CADRE DU RENFORCEMENT DE L'INTERCOMMUNALITÉ

*Cette formation, proposée en enseignement à distance, se compose de plusieurs séquences, chacune d'une durée maximum de 30 minutes. La formation sera considérée comme réalisée dès lors que vous aurez suivi l'ensemble des séquences proposées.*

Le maire incarne l'autorité de police au niveau communal, compétence propre et individuelle.

A ce titre, il possède des pouvoirs étendus de police administrative, générale et spéciale, qui se traduisent par l'édition d'arrêtés exécutés par les forces de police (municipale ou nationale) ou de gendarmerie.

Le maire est également officier de police judiciaire et, en cette qualité, il est placé sous l'autorité du procureur de la République.

## INTERVENANT

**Jean-François Playe**

*Directeur des Affaires Juridiques  
Ville de Saint Brieuc*

## À DISTANCE

Même bulletin d'inscription que les formations en présentiel.

Après inscription auprès de notre service, vous recevrez le lien et vos codes d'accès.

Le volume horaire de cette formation correspond à un module de 3h.

## OBJECTIFS

- > Recenser les différents pouvoirs de police du maire
- > Identifier les acteurs de la police et leurs pouvoirs au niveau communal
- > Connaître les règles rédactionnelles des mesures de police pour assurer leur sécurisation juridique et prévenir les contentieux
- > Appréhender les responsabilités liées à l'exercice des pouvoirs de police

## CONTENU PÉDAGOGIQUE

- > Généralités : distinctions police administrative – police judiciaire, police générale – police spéciale
- > Typologie des pouvoirs de police du maire : la police générale du maire, les polices spéciales du maire, les pouvoirs de police exercés au nom de l'État (maire et adjoints)
- > Étendue des pouvoirs de police du maire et leurs limites territoriales et matérielles
- > Délégation de fonction et de signature à un adjoint au maire ou à un conseiller municipal et transfert des pouvoirs de police spéciale du maire au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre
- > Mise en œuvre des pouvoirs de police du maire : les mesures de police, la police municipale, la police intercommunale et les autres forces de sécurité
- > Responsabilités : la responsabilité personnelle du maire et la responsabilité de la commune



## INTERVENANT

**Loïc Prieur**

Avocat

Enseignant-Chercheur à Paris  
Sorbonne en Droit Public

## À DISTANCE

Même bulletin d'inscription  
que les formations en  
présentiel.

Après inscription auprès de  
notre service, vous recevrez le  
lien et vos codes d'accès.

Le volume horaire de cette  
formation correspond à un  
module de 6h.

# LA LOI LITTORAL

*Cette formation, proposée en enseignement à distance, se compose de plusieurs séquences, chacune d'une durée maximum de 30 minutes. La formation sera considérée comme réalisée dès lors que vous aurez suivi l'ensemble des séquences proposées.*

Qu'est-ce qu'une agglomération ou un village ?  
Peut-on construire dans les dents creuses des hameaux ?  
Comment identifier les espaces remarquables ?

Ce sont les questions auxquelles sont confronté(e)s les élu(e)s des communes littorales. Alors que la loi littoral de 1986 vient de fêter ses 30 ans, la jurisprudence est venue peu à peu préciser la façon dont la loi doit être appliquée.

Il reste cependant des zones d'ombre dans lesquelles le contentieux vient rapidement se glisser. À travers de nombreuses illustrations et des cas pratiques, cette formation permet de comprendre les principales notions de la loi et ainsi de l'appliquer en réduisant les risques.

Dans ces 14 séquences de formation à distance, vous aborderez les points suivants :

- > Historique : de l'ordonnance Colbert à la loi littoral
- > Le champ d'application spatial de la loi littoral
- > Le champ d'application matériel de la loi littoral
- > Les coupures d'urbanisation
- > Les espaces remarquables
- > Les espaces proches du rivage
- > La bande des cent mètres
- > Le principe de continuité avec agglomérations et villages
- > Les dérogations au principe de continuité
- > Les hameaux nouveaux intégrés à l'environnement
- > L'application de la loi littoral en présence d'une directive territoriale d'aménagement
- > L'application de la loi littoral en présence d'un schéma de cohérence territoriale
- > L'application directe de la loi littoral aux décisions liées à l'usage du sol
- > Les principaux contentieux



## COMMUNES ET ASSOCIATIONS : LE COUPLE INDISSOCIABLE DE LA VIE LOCALE



© Fresnik

### INTERVENANT

**Philippe Jarreau**  
DGS de Lannilis

### DURÉE

3h

### LIEU ET DATE

**Brest**  
Mardi 21 mai  
17h-20h

### CONTEXTE

Dans un environnement financier de plus en plus tendu et une judiciarisation toujours plus grande de la société, le rôle des associations n'a jamais été aussi important. Il convient donc pour les communes et leurs élu(e)s de tisser, entretenir ou développer une relation de confiance.

### OBJECTIFS

Donner aux élu(e)s les bases de l'environnement spécifique des associations ainsi que quelques clés et outils indispensables à une relation saine et équilibrée avec ces acteurs locaux indispensables à la vie locale.

### CONTENU PÉDAGOGIQUE

- > Les différents types d'association, leur rôle, leur mode de fonctionnement. Un rappel rapide sera fait sur la délégation de Service Public (DSP)
- > Le rôle des associations dans la démocratie locale : des acteurs incontournables. *(Elles font remonter l'information du terrain ; elles peuvent diffuser l'information de la commune)*
- > Le soutien de la commune aux associations :
  - Les subventions
  - La mise à disposition de locaux
  - La mise à disposition de personnel
  - Les autres formes d'aides (matériel, reprographie, garantie, cautionnement...)
- > Le lien association/élu(e)
- > Les écueils et risques à éviter

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Présentation de modèles de documents (conventions...) et transmission d'outils, échanges interactifs à partir de cas concrets



## RESTAURATION COLLECTIVE : RÉUSSIR SON APPROVISIONNEMENT LOCAL



© M. Hénaff - La Gazette

### INTERVENANT

**Tristan Gueneuc**  
*Chargé de mission  
Alimentation, Chambre  
d'agriculture de Bretagne*

### DURÉE

6h

### LIEU ET DATE

**Quimper**  
Jeudi 20 juin  
9h-17h

### CONTEXTE

Quels sont les ressorts d'un achat de produits locaux réussi par une commune ? Dorénavant l'acheteur public doit composer avec la satisfaction des parents d'élèves, l'atteinte des objectifs budgétaires et la nouvelle loi issue des états généraux de l'alimentation. La formation vous dote d'une boîte à outils pour manager le déroulement du marché, les équipes et les bénéficiaires d'une restauration plus locale.

### OBJECTIFS

La formation permettra aux participants de disposer des repères nécessaires à la coordination d'un projet de relocalisation des achats en restauration collective.

### CONTENU PÉDAGOGIQUE

- > Acheter des denrées alimentaires ou des repas, cycle de la définition du besoin à la satisfaction du convive
- > L'acheteur face au dilemme qualité/prix
- > Le quotidien des cuisines
- > Le cycle de la restauration collective : rôle des parents d'élèves et réponse des mairies
- > Projet politique d'une alimentation avec des produits locaux
- > Place des produits locaux dans les différentes filières d'approvisionnement (circuits courts/filières longues/grossistes/sociétés de restauration collective...)
- > L'achat local et les marchés publics : focus sur les points critiques et points de vigilance, échanges avec un(e) élu(e) local(e) témoin sur les conditions de réussite

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- > Participation d'un élu(e) local(e) témoin
- > Méthode pédagogique participative
- > Construction d'un tableau de bord du manager



## CCAS/CIAS : QUELLES INTERACTIONS, COMMENT OPTIMISER LE LIEN AVEC L'USAGER

*Cette formation, proposée en enseignement à distance, se compose de plusieurs séquences, chacune d'une durée maximum de 30 minutes. La formation sera considérée comme réalisée dès lors que vous aurez suivi l'ensemble des séquences proposées.*

Ce module s'adresse aux élu(e)s qui souhaitent mieux comprendre le rôle et le fonctionnement du CCAS et mieux identifier les axes de l'action sociale de proximité.

### OBJECTIFS

- > Identifier le CCAS comme l'interlocuteur de proximité
- > Mettre en place les outils permettant d'agir sur le territoire
- > Évaluer les partenariats et leviers pour développer la politique sociale locale

### CONTENU PÉDAGOGIQUE

**Cette formation vous propose 7 séquences sur les CCAS/CIAS :**

#### Séquence 1

Évolutions historiques de l'aide sociale et leurs conséquences aujourd'hui

#### Séquences 2

Fonctionnement du CCAS

#### Séquence 3

Partenariat et compétences en matière d'action sociale

#### Séquence 4

Compétences obligatoires et outils

#### Séquence 5

Place de l'utilisateur et actions collectives

#### Séquence 6

Évolutions et intercommunalité

#### Séquences 7

Sources d'information et modèle



© Fotolia

### INTERVENANTE

**Sylvie Nelz-Moreau**

Ex-Directrice adjointe  
CCAS Ville de Brest

### À DISTANCE

Même bulletin d'inscription que les formations en présentiel.

Après inscription auprès de notre service, vous recevrez le lien et vos codes d'accès.

Le volume horaire de cette formation correspond à un module de 3h.



# MUTUALISATION DES SERVICES DE POLICE



### INTERVENANT

**Jean-François Playe**  
*Directeur Affaires Juridiques  
Ville de Saint Brieuc*

### DURÉE

3h

### LIEU ET DATE

**Brest**  
Jeudi 28 mars  
14h-17h

Comme pour d'autres politiques publiques, celle de la sécurité n'est pas exclue de la mutualisation qui, par sa fonction pérennatrice, permet aux communes, qui ne sont pas en mesure de financer un service de police municipale, d'assurer la sécurité publique locale.

Démarche de solidarité territoriale en la matière, la mutualisation des services de police municipale permet d'améliorer la qualité du service public rendu à la population et de pallier au désengagement de l'Etat.

Elle nécessite une convergence d'intérêts. Elle exige une démarche volontaire des élus.

Cette formation s'adresse aux maires et élu(e)s en charge des questions de sécurité.

### OBJECTIFS

Rappel des différents pouvoirs de police du maire et des formes de mutualisation.

Cette formation doit vous permettre d'identifier les différentes formes de mutualisation des services de police, d'en appréhender les finalités et les conditions de mise en œuvre. Au regard des connaissances des élu(e)s inscrit(e)s, un rappel des différents pouvoirs de police du maire et des formes de mutualisation pourra être fait.

### CONTENU PÉDAGOGIQUE

- > Les pouvoirs de police du maire et le transfert des pouvoirs de police spéciale du maire au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre
- > Les formes de mutualisation intercommunale
- > La mutualisation au service de la sécurité, ses conditions et ses modalités de mise en œuvre :
  - la mise en commun de moyens
  - la police pluricommunale
  - la police intercommunale

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et illustrations pratiques

# COMMUNES NOUVELLES : Y RÉFLÉCHIR POUR DEMAIN



© Fotolia

### INTERVENANTS

**Pascal Goulaouic**

Maire de  
Plouénéour-Brignogan-plages

**Alban Kerbœuf**

Consultant en organisation des  
collectivités territoriales et en  
conduite du changement

### DURÉE

6h

### LIEU ET DATE

**Brest**

Vendredi 22 mars  
9h-17h

### CONTEXTE

Les élu(e)s accèdent désormais facilement à une littérature abondante sur les communes nouvelles. Compte tenu du peu de projets ayant abouti, il faut cependant reconnaître que l'accès à l'information et les discours optimistes des praticiens des communes nouvelles n'ont pas suffi à ce que prenne en Bretagne la greffe de ce nouvel avatar des réformes territoriales.

### OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

La journée proposée permettra certes de préciser les informations d'ordre technique, administratif, financier et juridique qui, bien que très diffusées, conservent une large part de complexité.

Mais elle permettra avant tout aux participants de saisir le sujet "commune nouvelle" dans toute sa globalité, en analysant ses dimensions politiques, citoyennes et humaines.

Cette prise de recul, largement illustrée par trois ans de pratique des communes nouvelles en Bretagne, est indispensable pour dédramatiser des questions qui ont grippé bien des projets, comme :

- > Le périmètre de la commune nouvelle : faut-il partir uniquement avec des convaincus ? Faut-il au contraire le périmètre le plus large possible ?
- > L'implication des citoyens dans les projets : à quel moment leur parler du projet ? Faut-il faire voter les électeurs ?...
- > Les disparités financières : peut-on réellement se marier avec moins riche que soi ? Comment faire profiter à l'ensemble du territoire les moyens nouveaux dégagés par une commune nouvelle ?

De manière la plus pratique qui soit, les deux intervenants aideront enfin les stagiaires à rationaliser leur approche quant à la création d'une commune nouvelle sur leur propre territoire. Il s'agira en particulier de les aider à recentrer les bilans coût/avantage auxquels ils ont déjà pu procéder sur deux ou trois critères essentiels.



## LES TRANSFERTS DES COMPÉTENCES AU SEIN DU BLOC LOCAL



© Fotolia

### CONTEXTE

Les transferts de compétences au sein du bloc local représentent des opérations lourdes et impactantes tant pour les communes que pour l'EPCI.

Imposées ou pas par le législateur, ces opérations nécessitent d'être anticipées, il convient d'en appréhender les enjeux et stratégies à développer pour les collectivités et services concernés.

Cette formation apportera également des éclairages très concrets sur les problématiques à traiter.

### CONTENU PÉDAGOGIQUE

- > Définition et cadre règlementaire
- > Les principaux enjeux
- > Les aspects méthodologiques
- > Les points de vigilance et les conditions de réussite
- > L'approche opérationnelle et les problématiques à traiter (à partir d'exemples concrets)

### INTERVENANT

**Yannick Coroller**

*DGS de la Communauté de  
Communes du Pays des Abers*

### DURÉE

**6h**

### LIEU ET DATE

**Quimper**

Lundi 3 juin

9h-17h

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- > Apport des connaissances théoriques et juridiques requises
- > Approche pratique s'appuyant sur des exemples (opérations menées sur un territoire)



## UBO / FORMATION DES ÉLUS ET CADRES TERRITORIAUX

### Financement Commune ou EPCI

THÈME .....  
LIEU CHOISI (ou e-learning à indiquer) .....  
DATE(S) .....

#### État civil

Nom .....

Prénom .....

Adresse personnelle .....

CP ..... Ville .....

Téléphone .....

E-mail personnel (important, en CAPITALES) .....

Attention, votre convocation vous sera expédiée, uniquement par mail, une semaine avant la date de la formation

À cocher si vous souhaitez recevoir des informations par mail sur la formation des élus

À cocher si vous êtes en situation de handicap

#### Mandat ou fonction (à cocher impérativement) :

Commune de Mandat ou EPCI .....

Maire

Président d'EPCI

Conseiller régional

Adjoint au maire

Conseiller communautaire

Cadre territorial

Conseiller municipal

Conseiller départemental

Autre public

#### Financier :

Mairie ou EPCI (signature Maire ou Président obligatoire)

#### Tarif de la Formation :

Merci de cocher le tarif qui vous concerne. Si module 6h ou 12h en présentiel, le repas est compris dans les tarifs indiqués (nous vous remercions de bien vouloir signaler d'avance les allergies alimentaires pour la réservation des repas).

Module de 3 heures Présentiel ou à distance	Module de 6 heures Présentiel ou à distance	Module de 12 heures
<input type="checkbox"/> 90 €	<input type="checkbox"/> 195 €	<input type="checkbox"/> 390 €

- Ce bulletin d'inscription signé vaut "Bon de commande".

- Notre service doit être informé de toute annulation de la part du stagiaire au minimum deux semaines avant la formation faute de quoi la formation sera facturée à la commune.

- Une confirmation de la session sera envoyée 8 jours avant, à l'adresse mail personnelle du stagiaire

- L'UBO se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant

- N° de déclaration d'existence 53 29 P 00 30 29 / N° SIRET 192 903 466 00 295

- Date d'agrément par le Ministère de l'Intérieur : 18 avril 2008

Signature et cachet Maire ou Président EPCI

Laurent BOURLÈS  
Directeur du SUFCA

En signant ce document, le stagiaire s'engage à accepter les conditions générales de vente et reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur relatif aux activités de formation continue à l'UBO ([www.univ-brest.fr/formation-continue/menu/Ressources](http://www.univ-brest.fr/formation-continue/menu/Ressources)).

Bulletin d'inscription à retourner :

#### Par courrier

UBO - SUFCA

Eva VAN LAERE

20, avenue Victor le Gorgeu

CS 93837 • 29238 BREST cedex 3

#### Par mail

Mail : formations-elus29@univ-brest.fr

Tél. 02 98 01 82 57

Fax : 02 98 01 65 89

Site web : [www.univ-brest.fr/formations-elus29](http://www.univ-brest.fr/formations-elus29)



## UBO / FORMATION DES ÉLUS ET CADRES TERRITORIAUX

### Financement Caisse des dépôts via votre DIF

THÈME .....

LIEU CHOISI (ou e-learning à indiquer) .....

DATE(S) .....

**Votre bulletin doit impérativement nous être transmis plus de 2 mois avant la date de la formation**

#### État civil

Nom .....

Prénom .....

Adresse personnelle .....

CP ..... Ville .....

Téléphone .....

**E-mail personnel (important, en CAPITALES)** .....

**Attention, votre convocation vous sera expédiée, uniquement par mail, une semaine avant la date de la formation**

À cocher si vous souhaitez recevoir des informations par mail sur la formation des élus

À cocher si vous êtes en situation de handicap

**Mandat ou fonction (à cocher impérativement) :**

Commune de Mandat ou EPCI .....

Maire

Président d'EPCI

Conseiller régional

Adjoint au maire

Conseiller communautaire

Cadre territorial

Conseiller municipal

Conseiller départemental

Autre public

#### Financier :

Caisse des dépôts (DIF) (signature Élu(e) obligatoire)

**Si accord du DIF par la Caisse des dépôts, mais absence de l'Élu(e) au module, la formation sera automatiquement facturée à l'Élu(e).**

#### Tarif de la Formation :

Merci de cocher le tarif qui vous concerne. Si module 6h ou 12h en présentiel, le repas est compris dans les tarifs indiqués (nous vous remercions de bien vouloir signaler d'avance les allergies alimentaires pour la réservation des repas).

Module de 3 heures Présentiel ou à distance	Module de 6 heures Présentiel ou à distance	Module de 12 heures
<input type="checkbox"/> 90 €	<input type="checkbox"/> 195 €	<input type="checkbox"/> 390 €

- Ce bulletin d'inscription signé vaut **"Bon de commande"**.

- Notre service doit être informé de **toute annulation** de la part du stagiaire au **minimum deux semaines** avant la formation faute de quoi la formation **sera facturée à l'Élu(e)**.

- **Une confirmation de la session sera envoyée 8 jours avant, à l'adresse mail personnelle du stagiaire**

- L'UBO se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant

- N° de déclaration d'existence 53 29 P 00 30 29 / N° SIRET 192 903 466 00 295

- Date d'agrément par le Ministère de l'Intérieur : 18 avril 2008

Signature Élu(e)

Laurent BOURLÈS  
Directeur du SUFCA

En signant ce document, le stagiaire s'engage à accepter les conditions générales de vente et reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur relatif aux activités de formation continue à l'UBO ([www.univ-brest.fr/formation-continue/menu/Ressources](http://www.univ-brest.fr/formation-continue/menu/Ressources)).

Bulletin d'inscription à retourner :

#### Par courrier

UBO - SUFCA  
Eva VAN LAERE  
20, avenue Victor le Gorgeu  
CS 93837 • 29238 BREST cedex 3

#### Par mail

Mail : [formations-elus29@univ-brest.fr](mailto:formations-elus29@univ-brest.fr)  
Tél. 02 98 01 82 57  
Fax : 02 98 01 65 89  
Site web : [www.univ-brest.fr/formations-elus29](http://www.univ-brest.fr/formations-elus29)





Inscription sur

[www.univ-brest.fr/formations-elus29](http://www.univ-brest.fr/formations-elus29)

Service Universitaire de  
Formation Continue & d'Alternance  
20, avenue Victor Le Gorgeu  
CS 93837 - 29238 Brest cedex 3  
Tél. 02 98 01 82 57  
Fax : 02 98 01 65 89  
[formations-elus29@univ-brest.fr](mailto:formations-elus29@univ-brest.fr)

*Rejoignez-nous*



Formation Continue  
- UBO Brest



@sufcaUBO



Formation Continue  
UBO

